L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 24 DECEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE, No. 61, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 24 DECEMBRE 1846.

La Poste ne nous a apporté hier que l'une des deux malles qu'elle nous devait, nos dates de New-York, de Philadelphie & de Washington ne sont que du 14 courant.

M. Calhoun.—Le nom de cet honorable Sénateur ne se trouve dans aucun des comités que le Sénat a formés par élection. Les gens locofocos qui avaient dans une réunion préparatoire composé d'avance ces comités, ont eu bien soin d'en exclure le Sénateur de la Caroline du Sud. La hauteur et l'indépendance d'un tel esprit vont assez mal à la discipline du parti; et les petites jalousies qui travaillent intérieurement le locofocoisme, ont trouvé leur compte à frapper d'ostracisme un homme qui écrase par sa supériorité ceux qui marchent à côté de lui.

CONGRÈS.
Séance du 14 Décembre.

Sénat.—L'honorable J. M. Clayton, du Delaware, vient prendre son siège. M. Mangum de la Caroline du Nord présente les lettres de créance de son collègue George E. Badger, élu en remplacement de M. Haywood, démissionnaire. M. Badger est autorisé à prendre son siège.

Le rapport du Commissaire des Patentes et un rapport du Département du Trésor présentant un relevé des caboteurs qui font le commerce le long des côtes, sont reçus et envoyés à l'impression.

Parmi les pétitions, on en remarque une de Leslie Coombs du Kentucky qui demande au Gouvernement général le remboursement de $65,000 de Bons du Texas, attendu que les revenus qui devaient être appliqués au paiement de ces bons, n'existent plus depuis l'admission du Texas dans l'Union.

M. Benton présente une résolution qui enjoint au comité militaire de s'enquérir de la convenance qu'il y aurait à accorder trois mois de paie extra aux officiers et soldats, volontaires ou réguliers, qui servent dans la guerre du Mexique, et à les placer, pour les pensions sur le même pied que les officiers et les marins de l'armée navale.

Une résolution de M. Crittenden qui enjoignait au comité militaire de rapporter un bill pour l'augmentation de la solde de l'armée, est discutée, puis sur motion de M. Benton, renvoyée au susdit comité, avec l'ordre de s'enquérir de la convenance que présenterait cette augmentation.

Le Sénat procède à l'élection de ses comités permanens. Voici la composition des principaux:

Comité des Affaires Etrangères.—MM. Sevier, Cass, Archer, Atherton et Webster.

Finances.—MM. Lewis, Benton, Evans, Speight et Huntington.

Commerce.—MM. Dix, Pennybaker, Johnson du Maryland, Chalmers et Davis.

Manufactures.—MM. Dickinson, Colquitt, Simons, Sturgeon et Woodbridge.

Affaires militaires.—MM. Benton, Dix, Crittenden, Houston et Badger.

Affaires navales.—MM. Fairfield, Yulee, Mangum, Calhoun et Miller.

Le Sénat se forme ensuite en Comité Exécutif et s'ajourne après quelques moments de séance.

Chambre des Représentans.—M. Bowden de l'Alabama annonce la mort de son prédécesseur, M. McConnell, dans des termes très convenables, et conclut son allocution, en proposant l'adoption des résolutions ordinaires. Cette demande est accueillie, puis la Chambre s'ajourne.

Armée d'Occupation.—Nous avons reçu de notre correspondant Caporal, trois lettres, dont la dernière est du 1er décembre. Nous donnons des extraits de celle-ci: les autres ne font guère que nous répéter des renseignemens qui, pour la plupart, ont déjà été publiés. D'après ce que nous dit notre correspondant, le général Taylor ne paraît pas devoir reprendre l'offensive sur le champ; les pluies ne le permettent pas. On le comprendra si l'on songe que son armée a dû se réduire considérablement par les pertes qu'elle a faites, mais surtout par les garnisons qu'elle a dû laisser successivement dans tous les lieux par où elle a passé; l'embouchure du Rio-Grande, Matamoras, Reynosa, Camargo, Mier, Ponta Aguda, Cerralvo, tous ces postes sont gardés par des détachemens qui diminuent d'autant les forces qui peut mettre en campagne.

Extrait de la correspondance particulière de l'Abeille.

Monterey, 1er décembre 1846.

On disait hier que l'ordre avait été envoyé à plusieurs régiments de se tenir prêts à marcher sous une semaine; et ce bruit étant pris assez de consistance, mais j'ai acquis la certitude qu'il n'en est rien. Lorsque le général Taylor a reçu l'ordre de reprendre l'offensive qu'il n'attendait pas sitôt, il a déclaré que lorsqu'il se mettrait de nouveau en route, il mettrait en réquisition deux régimens de cavalerie texienne, et il vient tout récemment d'expédier à un capitaine qui lui offrait sa compagnie, qu'il n'en avait pas besoin pour le moment et qu'il ne savait pas encore quand il en aurait besoin.

Du reste cette résolution du général Taylor est parfaitement sage, car il n'est pas plus en état aujourd'hui qu'il ne l'avait qu'il ne l'était après la prise de Monterey. On ne lui a pas envoyé de renforts et surtout on ne lui a pas laissé une armée assez complète; ainsi il faut qu'il attende toujours le mot d'ordre de Washington. On dit qu'il le Président se défie de la capacité d'Old-Rough and Ready, ou qu'il a pour lui-même des prétentions au rôle de libérateur de la guerre. On pareil système nuit essentiellement aux opérations.

Le général Taylor se préoccupe fort des rixes et des meurtres qui ont signalé ces derniers jours; il vient de mettre un terme. Des détachements sont postés dans le voisinage des Ranchos qui entourent le camp, et aucun volontaire ne peut sortir avec son fusil. On assure que quinze Mexicains ont été tués en une seule occasion par la légion de Louisville. On parle sérieusement de la renvoyer; mais on ne l'a pas encore fait.

C'est demain que commencera le procès des Mexicains qui ont travaillé à débaucher quelques-uns de nos soldats et qui leur ont fourni les moyens de déserter. La pénalité est rigoureuse. Les précautions qui ont été faites à cette occasion, ont effrayé beaucoup d'habitants de cette ville; quelques-uns sont déjà partis; d'autres s'apprêtent à partir.

Le général Worth est toujours à Saltillo; on vient de lui expédier un convoi de provisions.

Les approvisionnemens en cette ville sont assez considérables; mais tout y est fort cher. Ainsi, hier je voulus savoir le prix du papier à lettre ordinaire, et l'on me demanda le prix exorbitant de $13 pour une rame.

CAPORAL.

Philadelphie.—La Corvette *Germantown* est partie de Philadelphie pour Norfolk et va incessamment rallier l'escadre du Golfe. Cette Corvette est de construction toute récente.

Théatre d'Orléans.—Ce soir, reprise des *Martyrs*, avec Mme Fleury-Jolly, M. Dufeyte, M. Dubreuil, M. Guillot et tout le personnel chantant. Un décor nouveau peint par M. Moreille sera également offert au public.

Boston.—La Compagnie, organisée dans cette ville par Edward Webster, fils de l'honorable Daniel Webster, est entrée au service des Etats-Unis et partira incessamment pour le théâtre de la guerre. Le régiment du Massachusetts se complète rapidement.

—Le bruit courait à New-York, dans Wall street, qu'une des plus fortes maisons de Boston avait failli et que son passif s'élève à $3,000,000.

Richmond.—M. F. Botts, éditeur du *Southern Standard* et John Lambert, fils du maire de la ville, se sont rencontrés auprès du dépôt du chemin de fer de Potomac et Richmond; ils ont échangé quelques coups de pistolet, comme s'ils se battaient en duel. Le premier a été légèrement blessé. Cette rixe sanglante a eu pour cause quelques articles dirigés contre le maire de Richmond par le *Southern Standard.*

Poudre.—Nous sommes au temps des nouvelles poudres. Dernièrement le capitaine Monlecourt en éprouvait une qui se qualifie de "poudre de l'aigle" (eagle powder). Trois essais lui avaient démontré que cette poudre était plus faible que la poudre ordinaire, lorsqu'au quatrième le fusil lui éclata dans la main, et le blessa, ainsi qu'un des assistants. Gare à la poudre de l'Aigle.

Maine.—Les dernières élections ont probablement fait pencher aux whigs la Législature de cet Etat. Les locofocos qui se trouvaient alors en minorité, ont repris un peu d'avantage et ils espèrent le conserver.

[illegible]

Chronique Locale.

Le Conseil général se réunira cette après-midi, à cinq heures.

Régiment de la Louisiane.—Les ordres de Washington pour la formation d'un régiment Louisianais, ont reçu leur entière exécution. Le régiment, qui se compose de dix compagnies, vient d'être complété et il a été enrôlé hier à midi au service des Etats-Unis. Après que les volontaires eurent élu leur colonel, leur lieutenant-colonel, leur major et leur fourrisseur.

23 décembre 1814.—Le retour de cet anniversaire, si glorieux pour nos armes, a été annoncé hier aux citoyens de notre ville, par un salut de 25 coups de canons tiré sur la Place d'Armes par les artilleurs du bataillon commandé par le major Gally.

Première cour de district.—Les accusés dont voici les noms ont été conduits hier à la première cour de district pour subir à la lecture de leur acte d'accusation : ils se sont tous déclarés non coupables.—Denis Killeen, prévenu d'homicide; James Hughes, prévenu de s'être introduit dans l'échoppe de M. Gobet et dans le domicile de M. Amiel, dans l'intention d'y commettre des vols; James Monteith, inculpé d'escroquerie.

Auguste Hérisson a été ensuite mis en jugement comme prévenu de coups et de blessures sur la personne de M. Mouledoux et de quelques autres individus. Le Jury l'a acquitté sans même entrer dans la salle des délibérations. MM. C. Dufour et Thomas Lewis défendaient l'accusé; l'avocat-général et l'avocat de district représentaient l'Etat.

Écoles publiques.—Concours général.—Les examens des écoles publiques de la 1re Municipalité ont été clos hier. C'est aujourd'hui que le concours général doit avoir lieu. D'après ce qui nous revient, il paraît que la direction a voulu entourer cette solennité de toute la pompe que mérite la grande cause de l'instruction publique. Le concours aura lieu à six heures de l'après-midi à la salle St-Louis. Il y aura un orchestre complet. Les meilleurs élèves prononceront tour à tour des morceaux de déclamation et liront des morceaux de composition. Le public assistera aussi à une scène curieuse et touchante, lorsque chaque élève sera appelé à voter pour l'élève qui devra avoir la mention honorable.

M. C. Roselius ouvrira la séance par une allocution en anglais, et M. C. Dufour doit la clore par quelques paroles en français.

Pardevant le recorder Baldwin.—John Alias James Miller, dont nous avons mentionné hier l'arrestation, comme prévenu d'avoir volé plusieurs articles très-considérables à bord d'un navire, a été envoyé hier par le recorder Baldwin, pardevant la 1re cour de district.

Thomas Lawrence, le watchman que nous avons aussi mentionné hier comme ayant voulu extorquer la somme de $15 de M. Louis Pangelli, a été mis hier en liberté par le recorder Baldwin, faute de preuves suffisantes. L'accusé a promis au recorder que les quinze piastres seraient rendues à M. Louis Pangelli.

L'Eventail.—Nous annonçons avec plaisir que la publication de ce journal qui avait été momentanément interrompue, va reprendre, à partir de dimanche, avec toute la régularité désirable. Les lecteurs et les lectrices de l'*Eventail* seront enchantés sans nul doute de le revoir.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 1
Séance de Lundi 21 décembre 1846.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le Secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présents furent: l'honorable J. Genois, Recorder; messieurs les Aldermen J. Duplessis — Cyprien Dufour — A. Derbes — J. L. Fabre — J. E. Faures — E. Guiquel — R. Hagan — Z. Latour — J. H. Slingerland — P. Soulé et E. Wiltz 11. Absent M. James B. Marks — 1.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé — le message suivant transmis par le Maire a été lu:

Mairie de la Nlle Orléans, le 21 déc., 1846.
A M. le président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No. 1.

Messieurs:
J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre de M. John A. Zander m'annonçant comme candidat à la place d'inspecteur du bois. Je suis avec considération, messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

La lettre de M. J. A. Zander est déposé et sur le bureau sujette à l'appel du Conseil.

Appel des Comités.—M. Faures, président du Comité des Finances présente les états hebdomadaires des Trésoriers dont les balances sont comme suit:

Trésorier des travaux publics	$284 39
Trésorier de la police	97 08

M. Faures en sa dite qualité présente la résolution suivante laquelle sur motion et après dispense des règles a été adoptée avec un amendement de M. Fabre:

Résolu qu'à l'avenir il sera du devoir de tous les collecteurs de cette municipalité de régler et de verser, tous les lundis, entre les mains des trésoriers, toutes les sommes par eux perçues et à défaut de se conformer à cette résolution, ils seront remplacés.

M. Hagan, président du comité des améliorations présente les résolutions qui suivent, lesquelles sur motion et après dispense des règles ont été adoptées:

Résolu qu'à partir du 1er Janvier 1847, pour le nétoiement des rues, la municipalité no. 1 sera divisée en trois districts, savoir: le premier district comprendra toutes les rues situées entre la rue du Canal et le milieu de la rue St. Louis. Le second district comprendra toutes les rues situées entre le milieu de la rue St. Louis et le milieu de la rue du Maine incluant la halle aux boucheries. — Le troisième district comprendra toutes les rues situées entre le milieu de la rue du Maine jusqu'à l'Esplanade incluant la halle aux légumes. Il est entendu que le contracteur ou les contracteurs pour le nétoiement des rues devront, en hiver, du 1er octobre au 1er avril, enlever tous les jours les ordures avant 10 heures du matin, et du 1er avril au 1er octobre ils devront les enlever avant 8 heures du matin. — Ils devront tenir les rues propres et enlever toutes les immondices. — Pour la fidèle exécution de leur contract, chaque contracteur devra fournir une caution de $2000 et le dit contracteur sera payé chaque mois sur un certificat délivré par le voyer.

Résolu que le Conseil recevra jusqu'à lundi prochain, 28 du courant, des propositions cachetées et séparées pour le nétoiement des rues de chaque district pour le terme d'une année commençant le 1er janvier prochain et finissant le 31 décembre 1847. Il est bien entendu que nul n'aura le privilège de contracter pour plus d'un district.

M. Latour offre la résolution additionnelle suivante, laquelle sur motion et après dispense des règles a été adoptée:

Résolu en outre que le contracteur chargé du nétoiement des rues d'un des districts, sera tenu de le faire comme il est prescrit dans la première résolution. S'il néglige de se conformer aux devoirs qui lui sont prescrits, il paiera pour chaque jour qu'il négligera de remplir les dits devoirs, une amende de $10 laquelle somme sera déduite, par le voyer, de son salaire mensuel.

Le Conseil ayant suspendu l'action du règlement, M. Fabre présente la résolution suivante, laquelle sur motion et après dispense des règles a été adoptée:

Résolu qu'à l'avenir il sera du devoir des trésoriers à chaque séance d'informer le Conseil, si conformément à la résolution adoptée dans cette séance les divers collecteurs ont versé entre leurs mains les sommes qu'ils ont touchées.

Le secrétaire est requis de transmettre aux trésoriers une copie de la résolution qui précède.

M. Wiltz, président du comité officiel auquel a été référée la lettre de MM. Gordon et Plummer, présente le rapport et la résolution qui suivent:

Le comité spécial auquel a été référée la lettre de MM. Gordon & Plummer, demandant qu'il leur soit fait remise de la taxe due pour le bateau de vapeur *Marengo*, a l'honneur de rapporter que d'après les faits qui lui ont été donnés, il est d'avis que la municipalité ne devrait pas exiger la dite taxe. Voici quels sont les faits:

Étant au Wharf le *Marengo* prit feu et pour éviter que l'incendie ne se communiquât aux wharfs et autres bateaux à vapeur, on conduisit ce bateau de l'autre côté du fleuve. Afin de transporter la cargaison en ville, les propriétaires ou les assureurs frétèrent un bateau; le collecteur réclame de ce bateau une somme de $88 pour les divers voyages qu'il a faits, somme que les propriétaires ou les parties intéressées devront nécessairement payer. Votre comité est d'avis que la somme réclamée du bateau qui a déchargé à nos wharfs les marchandises qui se trouvaient à bord du *Marengo*, est une réclamation injuste. En conséquence il offrira à votre approbation la résolution qui suit:

Résolu que le collecteur des taxes sur bateaux à vapeur est et demeure autorisé à remettre la taxe due pour le déchargement de la cargaison du bateau à vapeur *Marengo*.

EMILE WILTZ,
JACKSON DUPLESSIS,
A. DERBES.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Dufour, Fabre, Faures, Guiquel et Slingerland avaient voté dans la négative—5, et que MM. Duplessis, Derbes, Hagan, Latour, Soulé et Wiltz avaient voté dans l'affirmative—6. En conséquence le rapport et la résolution ont été adoptés.

Sur motion de M. Guiquel le Conseil procède à l'élection du collecteur de taxes sur marchands, drays, charrettes etc. Le secrétaire annonce que MM. J. Benit, F. Prevost, W. A. Nott, F. N. Pottier, Hachet, Hernandez, P. Duplessis et H. Maxent sont candidats.

MM. Fabre et Guiquel étant nommés vérificateurs au dépouillement du scrutin il a paru que sur onze votes déposés dans la boîte, MM. J. Benit en avait obtenu 3 — F. Prévost 3 — W. A. Nott 3 — P. Duplessis 1 — blanc 1. Pas d'élection. M. Fabre annonce que M. J. Benit n'est plus candidat.

MM. W. A. Nott avait obtenu 5 votes—P. Duplessis 5 — H. Prévost 1. Pas d'élection.

—Les mêmes vérificateurs étant nommés au dépouillement du scrutin, il a paru que MM. P. Duplessis avait obtenu 4 votes—W. A. Nott 6. En conséquence M. W. A. Nott a été proclamé dûment élu collecteur des taxes sur marchands, drays, charrettes, etc.

Sur motion le Conseil procède à la nomination d'un inspecteur du bois. Le secrétaire annonce que MM. B. Bertrand, Carpeau, W. K. Gilles, G. Romain, Col. de Armas, James Stevenson, S. Meilleur, W. G. Lynd, J. Sallasi et John A. Zander sont candidats.

MM. Wiltz et Dufour étant nommés vérificateurs au dépouillement du scrutin, il a paru que sur onze votes déposés dans la boîte MM. G. Romain avait obtenu 3 votes—Col. de Armas 3 — Jas. Stevenson 2 — J. Sallasi 2 — S. Meilleur 1. Pas d'élection.

—Les mêmes vérificateurs étant nommés au dépouillement du scrutin, il a paru que, MM. Joseph Sallasi avait obtenu 1 vote — Jas. Stevenson 3 — Col. de Armas 7. En conséquence M. Col. de Armas a été proclamé dûment élu inspecteur du bois.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. Wiltz présente la résolution qui suit, laquelle sur motion et après dispense des règles est prise en considération:

Résolu que Lundi le 28 décembre le Conseil nommera un commissaire pour la halle du faubourg Tremé; les devoirs dudit commissaire seront les mêmes que ceux imposés aux commissaires des autres halles de cette municipalité et son salaire est et demeure fixé à $35 pour mois.

Résolu que toute ordonnance ou résolution contraire à la présente est et demeure abrogée.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Duplessis, Faures, Hagan, Slingerland et Shiels avaient voté dans la négative — 5, et que MM. Dufour, Derbes, Fabre, Giquel, Latour et Wiltz avaient voté dans l'affirmative — 6. En conséquence la dite résolution est adoptée.

LETTRES ET PÉTITIONS.

Lecture est faite d'une lettre de M. Ludwig, officier de la police priant le Conseil de lui rendre la retenue faite sur son salaire pour cause de maladie — déposée indéfiniment sur le bureau.

Lecture est faite d'une lettre de M. B. Rodriguez offrant de construire une maison pour le poste du quatrième district.

Lecture est faite d'une lettre de MM. Gobet, et Amiel au sujet des travaux qu'ils ont faits à la halle aux légumes; — référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition de M. B. Milgory, demandant la permission de transporter sa forge à l'encoignure de la rue des marais et du chemin du Bayou. Cette permission est accordée, le conseil se réservant le droit de la retirer quand il le jugera convenable.

Lecture est faite d'une lettre de M. D. Coyle, offrant M. John Cronan comme sa caution, en remplacement de M. Thomas Boylan, décédé. Référée au comité des améliorations.

EMANCIPATIONS. 1re LECTURE.

Lecture est faite des pétitions suivantes:

Dinah, f. c. l. demande l'affranchissement de son esclave nommée Aline, âgée de 31 ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Charlotte Olliver f. c. l. demande l'affranchissement de son esclave nommé Peters, âgé de 13 ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Antoinette Cavalier demande l'affranchissement de son esclave nommée Désirée, âgée de 33 ans, et de ses deux enfans nommées Hélène, âgée de dix ans et Marie, âgée de six mois, avec permission de résider dans l'Etat.

Joséphine Baron, f. c. l. demande l'affranchissement de son esclave nommé Hippolyte, âgé de 18 ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Thérèse Volant, f. d. c. l. demande l'affranchissement de son esclave nommée Marie âgée de 50 ans, et de ses deux enfans nommées Marguerite âgée de sept ans et Marthe âgée de cinq ans—avec permission de résider dans l'Etat.

Sur motion, Résolu que les dites pétitions soient référées au comité judiciaire et que le Conseil donne son consentement à l'affranchissement des esclaves: Aline, âgée de trente-et-un ans—Peters âgé de quarante-trois ans—Désirée, âgée de trente ans et de ses deux enfans, nommées Hélène, âgée de dix ans et Marie âgée de six mois—Hypolite âgé de dix-huit ans—Marie, âgée de 50 ans et de ses deux enfans nommées Marguerite âgée de sept ans et Marthe âgée de cinq ans—avec permission de résider dans l'Etat, pourvu que le dit consentement soit ratifié à une séance subséquente.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à Lundi 28 du courant à 5 heures P. M.

JH. REYNES, Secrétaire.

COMMERCIAL
Mercredi soir, 24 Décembre 1846.

COTON.—La demande a été animée; les ventes se sont élevées à 5,000 balles à des prix soutenus.

SUCRE.—Il s'est vendu 400 boucauts, au même cours.—La mélasse obtient de 21½ à 24½ c. le gal.

FARINE.—Le marché est calme. Il ne s'est vendu que quelques petits lots à $4 25 le baril.—Le maïs n'a pas été en demande, le cours est de 50 à 55 c. le boisseau.

CHANGE.—Nous n'avons aucun changement à enregistrer. Nous cotons Sterling, de 4½ à 5½ pour cent de prime. Francs, de 5f 47½ à 5f 52½. Sur New York à 60 jours de 2 à 2½ pour cent d'escompte; à vue, de ⅛ à ½ pour cent d'escompte.

FRET.—Le fret est ferme, à nos cours, pour l'étranger et le cabotage.

AVIS.
MM. les Habitans sont priés de ne pas oublier que c'est le mercredi, 6 janvier 1847, à dix heures du matin, dans le salon attenant à la salle du bal St. Louis, qu'aura lieu la réunion dans laquelle seront discutés et adoptés les réglemens, par lesquels sera régie l'*Association mutuelle des habitans en cas de la Louisiane.*
MM. les habitans sont instamment invités à vouloir bien y assister.
déc. 24, 31.—1, 4 janv.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle Orléans, 23 décembre 1846.
CETTE Banque sera fermée le jour de Noël, 25 décembre et le 1er Janvier 1847. Les billets et traites dûs les jours ci-dessus désignés, seront payables la veille de leur échéance.
déc. 24—17 f. R. M. DAVIS, Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU RAIL ROAD PONCHARTRAIN.
Nlle Orléans le 23 décembre, 1846.
Une élection des directeurs de cette compagnie pour servir durant l'année 1847, aura lieu le lundi 4 Janvier 1847 au bureau de la dite compagnie, situé rue de la Victoire entre Marigny et Champs Elysées, 3me municipalité.
Par ordre
PH. GUESNON, Secrétaire.
24 déc.—15 f.

A VENDRE, en débarquement du navire *Lubeck*, de Bordeaux, 100 barils vin blanc Haut Sauterne, 399 caisses absynthe Souvajol Bruneton et Comp. par POUGET, fils; 147, rue Royale, entre St Louis et Toulouse.

SARDINES A L'HUILE et FRUITS. 1000 boîtes Sardines 1re, 2me, 3me, grandeurs: 4 caisses Fruits au sirop, à vendre par POLLAIN & BELLOCQ, déc. 24—3 f. 25, St-Louis.

AVIS.—Aux selliers ouvriers, en harnais, colliers, &c.
Les ouvriers qui travaillent dans ces branches d'industrie, sont invités à se rendre à une assemblée publique, convoquée pour le samedi soir, 25 courant, à 7 heures, dans l'Hôtel Notre-Dame au coin des rues Notre-Dame et Thoupitoulas. Il s'agit d'affaires de la plus grande importance pour les ouvriers. Les maîtres selliers, &c., ne seront pas admis dans la salle.
déc. 24—2 f. Signé par VINGT OUVRIERS.

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Plaqué, Articles de fantaisie, &c.
LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a terminé l'ouverture des nouvelles marchandises, qu'il a reçues dernièrement d'Europe et du Nord. Ajoutées à son fonds antérieur, elles forment un assortiment complet qu'il offre *aux prix le plus modérés.*
Il invite donc toutes les personnes ayant à faire achat d'articles de ce genre, à venir visiter son établissement, où elles trouveront la plus grande variété de Montres, Chaînes et autres articles de Bijouterie et de Joaillerie, pour hommes et pour dames; ainsi que Argenterie, Plaqué, Bronzes, Pendules, Candélabres, Coupes et autres ornements de cheminée; Porcelaines et Cristaux de fantaisie de toutes formes et de tous genres; Tables, Ecrans et Ouvrages en Papier mâché; Boîtes à ouvrage et autres, Caves à liqueurs, &c. &c.
Enfin, l'assortiment le plus varié et le plus élégant d'articles de goût, convenables pour cadeaux du *Noël et du nouvel An.*
C. REIGN.
10 f.—24 déc.—Encoig. St-Charles et Commune

Le sac aux lettres du navire EMPEROR, cap. Brown, partant en soir pour le Havre, sera enlevé à 5 heures de l'après-midi du comptoir du soussigné.
F. PERRET,
23déc 1f 48, Bienville.

RIDEAUX.—Un assortiment de rideaux en mousseline brodée, venant d'être reçu et à vendre par FR. PERRET. 48, Bienville.

BANQUE DES ARTISANS.
Nlle-Orléans, 19 décembre 1846.
L'ÉLECTION annuelle des directeurs pour cette banque, aura lieu lundi 11 janvier prochain, au local de la banque, entre 11 heures à midi, et 2 heures P. M. Sam. G. BELL, Caissier.

A VENDRE une Grocerie bien achalandée, située dans un des meilleurs endroits de la ville. Pour renseignements, s'adresser chez M. P. R. GADOS, rue Madison, No. 10. 9 f.—21 déc.

EN débarquement du navire *Lubeck* de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.
20 barriques vin rouge St-Estèphe.
18 1/2 do vin blanc Haut-Sauterne.
500 1/2 boîtes sardines à l'huile.
250 grandes do do do
Aussi en magasin, d'importation antérieure, un assortiment de vins tel que suit:
Vins rouges en barriques, Chât.-Lafitte 1834.
Chât.-Margaux 1837, Cantenac, St-Estèphe et St-Julien, Médoc, St-Emilion, Queyries, etc.
Vins blancs en tierçons, Haut Sauterne, Haut-Barsac et vins de Graves.
Vins rouges en caisses, Chât.-Lafitte, Chât.-Margaux, St-Emilion, St Estèphe, etc., etc.
Vins blancs en caisses, Haut-Barsac et Haut-Sauterne.
Vins de Madère, de Malaga (doux et sec), et de Muscat (Lunel et Frontignan).
21 déc. PERDOS. Encoig. Royale et Dumaine.

VIN rouge en barriques, en débarquement de la barque *Lubeck*, de Bordeaux. [illegible]

QUARTIER GENERAUX.
Nouvelle-Orléans le 19 décembre 1846.
ORDRE GÉNÉRAL,—No 3.
1o Le corps des volontaires de la 1re division se tiendra prêt pour se joindre à la prochaine célébration de l'anniversaire de la bataille du 8 JANVIER 1815.
2o L'Artillerie se préparera à tirer ce jour-là un salut national, au point du jour, à midi et au coucher du soleil.
3o Les commandants des divers corps sont chargés de l'exécution du présent ordre, et se tiendront prêts à recevoir des ordres qui pourront ultérieurement leur être donnés des quartiers-généraux.
Par ordre:
JOHN L. LEWIS,
Major-Général, commandant la 1re division de la milice de la Louisiane.
VICTOR WILTZ, Aide de Camp.

QUARTIER GENERAL:
Légion de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans 20 Décembre 1846.
Conformément à l'ordre émanant du quartier-général de la première division, la légion prendra les armes et se réunira sur la place d'Armes le vendredi 8 janvier prochain à 10 heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire de la mémorable journée du 8 janvier 1815 et glorieuse surtout pour l'honneur de notre Louisianaise.
Le major L. Gally commandant le Bataillon d'artillerie fera tirer un salut national au point du jour, à midi et au coucher du soleil.
La batterie sortira attelée.
Les compagnies de Louisiana fusiliers No. 2, se rendront sur la place d'Armes une demi-heure avant l'heure précitée pour fermer la grille et en garder les portes.
Il sera fait une distribution de douze cartouches par homme.
Le colonel Justin Durel commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant-colonel Vignié commandant la cavalerie et le major L. Gally le bataillon d'artillerie sont chargés respectivement en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.
Par ordre de
B. AUGUSTIN, Brigadier général.
PAUL DORFEUILLE, Aide de camp.
23 décembre.

QUARTIER GENERAL.
Légion de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 22 décembre 1846.
Les officiers de ligne du régiment d'infanterie se réuniront à l'arsenal lundi prochain, 28 du courant, à 4 1/2 heures de l'après-midi afin de procéder à l'élection d'un major en remplacement de M. Justin Durel promu au grade de colonel.
L'élection sera tenue et restera ouverte depuis l'heure précitée jusqu'à 6 heures du soir sous l'inspection du major F. Charlez, inspecteur de brigade, assisté de MM. le lieutenant Gonzalez Vigil, des Cadets d'Orléans et le lieutenant F. Hirsch des Voltigeurs, les dits officiers seront en uniforme.
Par ordre de
B. AUGUSTIN, Brigadier général.
PAUL DORFEUILLE, Aide de camp.
23 décembre.

EN débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux:
50 barriques vin de Marmon, supérieur.
25 do vin de Queyries, supérieur.
24 do vin supérieur, 24 demi do Arsaillo
64 do vin St Emilion et St Julien.
50 barils vin blanc de Barsac.
50 barils vinaigre de vin blanc.
[illegible]
A vendre par DARAN, GUERROUZE & Co. 23 nov. 11 et 13, St Louis.

LE soussigné vient de recevoir par le navire du Havre, les articles suivants: [illegible]
D. B. MACARTY, 23 oct. 236, rue Bourbon.

Manufacture de Peinture.
[illegible]

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 40, rue du Canal, (Banking's Row, entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.)
Manufacture No. 223, Broad-Street, Newark, N. J.
EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tennessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du comptant seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas.
Articles pour les habitans.—Kersey, linsey et Mixture triple et laine, paletots, gilets à manche, levites et pantalons à la matelotte, couvertures bleues, blanches, grises, vertes et bleu-fin, paletots, surtouts, habits-vestes, noire, gris mélange et satinet à carreaux; gilets de dessous en mérinos et calicots; chemises en flanelle, croisée, linde, rouge et blanche; chemises en hickory et étoffes rayées à la matelotte; chemises en coton écru et blanc, en gingembre, et en calicot; bas épais tricotés à la campagne; 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitans.
Articles pour la ville et les marchands de la côte.—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, top-coats, habits de boston et d'alliance, habits et levites à la Pitot, levites ecourtées, habits à la comte d'Orsay, du superfine et de bal.
ÉTOFFES.—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, bons, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu-noir; à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Cambie et Jonville.
PANTALONS.—En cheviot, noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à côtes et fantaisie, en étoffe à carreaux et tweed mélangé, en cotonnade de fantaisie et toy enaim.
GILETS DE DESSOUS.—De style, coupés droits, collets à rouleau, croisés, et dollets à rouleau, et à la Robespierre; en cachemire, en velours noir et fantaisie, et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.
Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.
GARTHWAITE, PAYAN & Co.
24 nov. 16 Canal.

A VENDRE en débarquement du navire John Dunlap de Bordeaux, les articles suivants:
40 caisses prunes sèches;
15 do ditto en boîtes transparentes;
10 do de 100 gdes boîtes sardines à l'huile;
5 do de 50 do boîtes sardines à l'huile;
5 do fromage de Gruyère;
50 paniers anisette superfine;
40 do fine, ditto
50 caisses fruits au vinaigre;
25 do abricots à l'eau-de-vie;
25 do prunes ditto;
25 do liqueurs superfines;
25 do ditto fines;
50 do cerises à l'eau-de-vie;
40 do fruits assortis.
—EN MAGASIN—
15 barriques vin Haut-Brion, de 1834;
25 do vin vieux, supérieur;
60 do vin ordinaire;
50 do vin pour familles;
30 tierçons vin blanc Haut-Barsac, 1837;
25 do ditto Haut-Sauterne;
5 barils vieux whiskey de Monongahela;
10 caisses sardines, de différente modèles;
30 do vin vieux Château Margaux;
25 do ditto Château Lafitte;
25 do ditto St. Estèphe (Médoc);
20 do liqueurs superfines;
15 do absynthe suisse;
25 paniers vin de Champagne;
50 do huile de Pingolet;
25 caisses curaçao; 25 caisses marasquin;
50 do cerises à l'eau-de-vie;
40 do fruits assortis ditto.
A vendre par GARNIER FRÈRES,
4 nov. No. 145, rue de Chartres.

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq, seize jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties. AU DÉPÔT RUE DU QUARTIER, Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46. [illegible]

Ecoles Publiques de la Municipalité No. Un.
A VIS est par le présent donné, que la place de principale de l'école des demoiselles du Premier District est vacante. Les dames qui désirent occuper cette place auront respectueusement priées d'adresser leurs demandes au secrétaire.
Par ordre de la direction:
18 déc. JH. REYNES, Secrétaire.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 21 déc. 1846.
CETTE Banque sera fermée vendredi prochain, 25 courant (Jour de Noël), et le 1er et 8 janvier prochains. Les billets dus ces jours là, seront payables la veille.
B. J. PALFREY, caissier.

INSTITUTION G. BOYER.
M. G. Boyer a l'honneur de prévenir les parents de ses élèves que les examens auront lieu dans son institution le jeudi 10 mercredi 22 et 23 courant et que la distribution des prix se fera le jeudi 24, à six heures du soir.

PERDUE en venant de l'Encoignure Tchoupitoulas et Natchez et passant sur la Levée, la rue de la Douane et la rue de Chartres jusqu'à l'encoignure Royale et St Anne, une MONTRE EN OR, No 90, ou 2542 à double boîtier avec une petite chaîne en or sans la clé. La personne qui l'aura trouvée et qui voudra bien la remettre à la pharmacie du soussigné, recevra une récompense libérale.
MM. les horlogers-bijoutiers sont priés de ne pas l'acheter et de la retenir si on la leur présentait.
J. H. LABICHE, pharm.
Encoig. Royale et St-Anne.

A VENDRE en débarquement du navire *Lubeck*, capitaine Badecker, venant de Bordeaux.
24 Barriques vin rouge Montferrand.
70 Demi Barriques vin rouge St-Emilion.
70 ditto vin blanc, Haut Barsac et Haut Sauterne.
18 Tierçons vin blanc de vin blanc.
20 Caisses par 12 bocaux prunes sèches.
8 ditto 12 boîtes transparentes prunes sèches.
30 Paniers de 100 bouteilles vides.
50 Milliers bouchons pointus pour bouteilles.
EN MAGASIN.
600 Barriques et demi barriques vin rouge St-Emilion, St-Estèphe Médoc, St-Julien Médoc, Château d'Aligre, Château Balac, Château Margaux, Château Léoville, Château Lafitte.
150 Demi-barriques Sauternes, Barsac, Haut Barsac et Haut Sauternes.
200 Caisses par 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles St Emilion, St Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Château Léoville, Sauternes, Barsac et Haut Barsac.
100 Barriques vin Bergasse et Bandole.
30 Petites futailles Eau-de-vie, Southon et Lamoury.
200 Caisses Absinthe, Verin et Lecoultre, Sauzet et Bruneton.
30 Caisses par 12 cruchons Curaçao.
30 ditto 12 — Marasquin.
40 ditto 12 bouteilles Kirchen Wasser.
100 Paniers do Gorgedet.
100 Paniers par 12 bouteilles et 24 demi bouteilles Champagne. 60 caisses Liqueurs fines, surfines et superfines de Champion et Chauvet. 100 paniers Anisette fine, superfine et extra superfine de Champion et Chauvet. 220 caisses cerises à l'eau-de-vie. 120 caisses fruits à l'eau-de-vie. 30 caisses fruits au jus de Motelay et Trevouneau. 15 caisses prunes sèches en pots. 150 paniers par 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles huile Pingouel. [illegible]
NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

CAFE RIO. 778 sacs en vente, en débarquement du navire Union et à vendre par lots.
J. W. STANTON & Co.
Encoig. Magazin et Lafayette

Portraits au Daguerréotype
Galerie et Magasin d'appareils.
Encoignure de la rue du Camp et du Canal
LES Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter la galerie de Portraits Daguerréotypés. [illegible]

LOUISIANA HIGH SCHOOL.
(LYCÉE LOUISIANAIS),
Rue Condé, 102, entre Ursulines et St-Philippe.
CETTE Institution a eu, dans le cours de l'année, ses trois *Examens Trimestriels* de mars, juin et septembre, prescrits par l'Art. 7 (*Gouvernement intérieur*) de ses Statuts et Réglements, ainsi conçu: Art. 7. "*Tous les trois mois, pour exciter l'émulation et constater les progrès des élèves, il y aura examen public, auquel les parens sont priés d'assister et ont le droit d'interroger.*"
Conformément aux Art. 9 et 10 des mêmes Statuts et Réglements, l'*Examen général* aura lieu les 21, 22 et 23 du décembre courant, la *Distribution des prix*, le 24 du même mois, et la *Rentrée des Classes*, le 2 janvier 1847.
Les examens auront lieu depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures du soir, et la distribution des prix, à 10 heures du matin, à la maison de Mr. Ed. Blanc.
J. C. POIRIER,—Principal
Nouvelle Orléans, 18 décembre 1846.
Le Courrier est prié de copier. 19 déc—5

RAVELET & HUET,
IMPORTEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES,
No. 35, rue de Chartres, au premier.
ONT reçu par les navires Rubicon, Prédale, Leader, Kentucky, Taglioni, Diana, du Havre, les marchandises suivantes, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits pour cause de liquidation obligée par la mort d'un des associés:
ARTICLES POUR TAILLEURS.—Satins de laine noire de toutes qualités, do de couleur fantaisie, nouveauté, cachemire, velours et nouveautés pour gilets, boutons en soie à l'aiguille et autres, dorés (boutons SOIRÉE). [illegible]

[illegible]

ARTICLES POUR FABRICANTS DE CHAUSSURES. [illegible]

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste. [illegible]

Succession de feu Louis Bechelong. [illegible]
AMBROISE PARDO, [illegible]

CHARLES PEACOCK.
[illegible] JOHN HALL, No. 1 [illegible]

CHARBON! CHARBON!
UN chargement de charbon de Liverpool, [illegible]

$5 DE RÉCOMPENSE.
PERDU dans la soirée [illegible]

[illegible] MICHEL DUBREUIL.

BOTTES [illegible]

VINS, EAUX DE VIES, &c. [illegible]
L. MARCUS

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA MAISON McKENZIE THEYER & Co., après le 1er Février prochain, sera dissoute d'un commun accord.
Et conformément à ce qui précède nous sommes déterminés à clore entièrement notre stock de *Marchandises sèches* avant cette époque; afin d'avoir nos marchandises bien arrangées et les prix réduits, notre magasin sera fermé Mardi à 1 heure, et rouvert le Mercredi matin, tout préparé à la vente.
Nous réduirons nos prix depuis 20 jusqu'à 50 pour cent, notre but étant de vendre autant que possible en vente privée. Toutes les marchandises qui resteront invendues après le 1er Février seront vendues à l'encan.
Le public reconnaîtra de suite qu'une semblable occasion ne se présente que très rarement. On pourra en profiter de celle-ci, ahcun des marchandises sèches au dessous du coût d'importation et de manufacture. Nos marchandises sont nouvelles, ayant presque toutes été achetées, pendant les trois mois qui viennent de s'écouler.
McKENZIE THEYER et Co.
21 déc. No. 29, rue de Chartres.

EN CONSIGNATION.
MARCHANDISES SECHES, CHEZ KING,
MAISON BLANCHE, 72, RUE GRAVIER.
DETAIL AU DESSOUS DU PRIX D'ENCAN.
LES articles suivants d'articles de goût, doivent être vendus de suite et sans réserve. Toutes personnes désirant des marchandises sèches, trouveront avantageux pour elles de se présenter de suite, et de faire leurs provisions, elles rencontreront rarement une semblable occasion. [illegible]
KING, 72, Gravier.

ETRENNES
A LA GRANDE VARIETÉ,
Rue de Chartres, 50.
B. PIFFET, a l'honneur d'informer les Dames qu'il ouvre ce jour un assortiment d'objets convenables pour étrennes, tels que jouets d'enfans de toute espèce; poupées, paniers fins, portefeuilles, cannes, boîtes, parfumerie, jeux de dames, dominos, boîtes pour toilettes, colliers en jais, gants, coutellerie de fantaisie, flacons cristal, porcelaine, verres fins, tasses et coffrets en plaqué avec une quantité d'autres objets de fantaisie.

LES personnes qui sont dans le besoin ont avantage de s'adresser à M. Dameron, numéro 13, rue du Camp, où ils acquerront promptement des écritures légales et expéditives. [illegible]

A VENDRE par le soussigné, à très bas prix, [illegible]
JEAN PIERRE, [illegible] 8 déc.—15 coin St. Pierre et Royale.

EN débarquement de la barque *Lubeck*, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: [illegible]

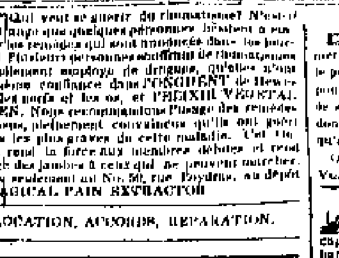

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,
FACTEURS DE PIANOS,
Rue Conti, 44, entre Chartres et Royale.
MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'amélioration continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premiers facteurs d'Europe, Erard, Pleyel, et autres, de forme à queue, pianos droits et obliques.
M. Thalberg a bien voulu se charger de choisir de ses pianos, etre en quelques maîtres.
MM. Faivre & Allovon ont toujours en construction des pianos de tous genres, d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 21 nov.

Qui veut se guérir du rhumatisme? N'est-il pas étrange que quelques personnes hésitent à employer les remèdes qui sont annoncés dans les journaux? Plusieurs personnes souffrant de rhumatismes ont tellement employé de drogues, qu'elles n'ont pas même confiance dans l'ONGUENT de Hewes pour les nerfs et les os, et l'ÉLIXIR VÉGÉTAL INDIEN. Nous recommandons l'usage des remèdes ci-dessus, pleinement convaincus qu'ils ont guéri les cas les plus graves de cette maladie. L'élixir guérit rend la force aux membres débiles et rend l'usage des jambes à ceux qui ne peuvent marcher. Vendu seulement au No. 50, rue Poydras, au dépôt du MAGICAL PAIN EXTRACTOR.

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

25 PIANOS.
LES soussignés viennent de recevoir par le navire Taglioni, vingt-cinq pianos de choix des meilleurs fabriques de Paris. [illegible]
PLEYER & BOURDETTE
R. Royale, No. 292

HOTEL D'ORLEANS
Rue de Chartres, 151 entre St. [illegible]

VENTE A BON MARCHE POUR CLORE
G. O. VIGNAUD
No. 11,
RUE DE CHARTRES.
IMPORTATEUR de Porcelaine, [illegible]

AUGUSTE BARRAUD,
[illegible]

AUX HABITANS, &c.
[illegible]
P. DELAMAR

VOITURES.
LE soussigné reçoit en ce moment, toujours de belles voitures dans le style le plus moderne—Calendes, Rockaways, Chaises, Buggies, Wagons. [illegible]
A. E. CRANE, 66, St Charles,
19 déc. 6m en face de Commercial Exchange

J. P. LASSERE, Coutelier
Rue Condé, No 29, face à la rue Madison.
A L'HONNEUR d'informer les personnes qui depuis 12 années l'honorent de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de recevoir, des premières fabriques de Paris, un assortiment de Coutellerie fine, telle que: ciseaux, rasoirs de toutes grandeurs et de tout genre, couteaux de table, services à dépecer, taille-plumes, objets de parfumerie, couverts de voyage, instrumens de chirurgie, bandage, baromètre, appareils hortopédiques; et une grande quantité d'autres objets. Il aiguise dans son atelier des Rasoirs dont il garantit la qualité et généralement tout ce qui a rapport à son art.
Fait toutes les réparations et repassages, tant pour la chirurgie que pour les rasoirs, et autres objets de fantaisie, ainsi que les réparations d'arquebuserie et armes de toute nature. Le tout à des prix modérés. 10 déc.—1m

ENCAN FIN DE MOIS.
A. MARCHAL, 50 RUE DE CHARTRES.
DÉSIRANT liquider entièrement mon stock, je vendrai jusqu'à la fin de ce mois, à des prix extrêmement bas, les articles suivants, la plupart reçus par les navires Diana et Vanban, du Havre.
Paletots, redingottes et habits, drap noir fin;
Paletots et redingottes, drap couleur;
Paletots, tweeds légers;
Paletots et manteaux caoutchouc imperméable;
Manteaux, drap bleu d'Espagne;
Caban algériens à capuchons, en castorine;
Pantalons casimir et robes de chambre cachemire, Gilets Louis XV, satin, drap, cachemire et tartan, Pantalons de chambre en castorine et tartan;
Parapluies très belle qualité, soie et en coton, gants soie et chevreau, pour hommes et femmes; cravates et foulards noires et fantaisie, en satin, tulleries et gros grains; chaussettes laine, soie, fil et coton; cols en satin et bombasin; caleçons et gilets flanelle et coton; caleçons de laine, tentures français et anglais; mouchoirs batiste, fil et soie; [illegible]
N.B.—Tous ces articles seront vendus pour du comptant. 19 déc. A. MARCHAL.

SANGSUES! SANGSUES!
LE soussigné vient de recevoir par les navires Océanie et Atlantic,
15,000 SANGSUES HONGROISES et SUÉDOISES, qu'il vend à ses prix habituels. Aussi, des Sangsues françaises, espagnoles et africaines se trouvent toujours aux dépôts généraux de J. B. RUSCONI, No. 187, Chartres, et 42 St. Charles, vis-à-vis l'hôtel. Aussi, arrivent du Havre, un assortiment de SERINS et autres oiseaux chanteurs. 19 nov.

SANGSUES.
DOUZE MILLE SANGSUES hongroises et suédoises, reçues, par le navire Ocean; [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
Le Consul de France a l'honneur d'informer les Français résidant à la Nouvelle Orléans et le public en général, qu'une liste de souscription, pour venir au secours des inondés de la Loire et de ses affluens, est déposée à ce Consulat où les dons seront reçus depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.
On peut également souscrire à la Librairie de M. Victor Hébert, rue de Chartres, No149. 6déc

POUR LES ATAKAPAS
(par la mer).—Le bateau à vapeur fort bien construit et fin marcheur MARIA, cap. O. C. Johnson, reçoit son chargement au débarcadère, en face de la rue Bienville, et partira aujourd'hui 24 courant à 4 heures P. M. Il recevra en outre du fret ou des passagers pour St Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, Débarcadère Provost, Bayou Bœuf et pour tout point intermédiaire. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, No 1, Front Levee.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS,
le 18 décembre 1846.
Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 23 par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, 40 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine prochaine à partir de lundi, 21 du courant.
Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents devront peser vingt onces, c'est-à-dire 50 onces.
20 dec. A. D. CROSSMAN, Maire.

Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle Orléans et Carrollton.
L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie, pour servir durant l'année prochaine, aura lieu au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues du Canal et Carondelet, le lundi 4me jour de janvier prochain 1847, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.
On soumettra aux actionnaires un état général des affaires de la Compagnie.
Par ordre de la Direction,
11 déc. ADOLPHE LAVET, Secrétaire.

COMPAGNIE DU GAZ.
Nlle Orléans, 4 déc. 1846.
AVIS est par le présent donné, que, conformément aux dispositions de la Charte, une élection de six directeurs pour l'année 1847 aura lieu le lundi 4 janvier prochain, au bureau de la compagnie de 10 heures A. M. à 2 P. M.
Par ordre, F. W. WOOD, Caissier.

BUREAU DE LA COMP. DU GAZ.
LE prix du gaz sera réduit à CINQ PIASTRES les mille pieds cubes, à partir du 1er janvier prochain. JAMES ROBB, président. 1 déc.

[illegible]

MAQUEREAUX.—100 barils Nos. 1 et 2, 500 do No. 3 du Sud, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

[illegible] NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier.

RIZ de la Caroline, à vendre par NORCROSS & FOSDICK.

POIVRE, [illegible] NORCROSS & FOSDICK.

CAFE—[illegible] sacs café Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier.

CIGARES Principe. En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 15 déc.

ALCOHOL, Whiskey Monongahela, à vendre en magasin par W. B. SIMMONS, 44 Poydras. 15 déc.

CAFE Havane 150 sacs en magasin et à vendre par W. B. SIMMONS, 44 Poydras. 15 déc.

TABAC de Floride [illegible] ROBERTS & HALL, 75 Magasin. 15 déc.

MOUCHOIRS de soie de Madras, [illegible] DE FOREST & Co. 29 Douane.

COUTIL d'Amoskeag, Hamilton, Pearl River et Shatucket, à vendre par DE FOREST & Co. 29 Douane. 15 déc.

KERSEYS POUR NEGRES.—[illegible] DE FOREST & Co., 29, Douane.

COTON à broder en boîtes, 22 balles, à vendre par DE FOREST & Co. 29, Douane.

EPICES.—[illegible] ROBERTS & HALL, 75 Magasin.

HUILE [illegible] ROBERTS & HALL.

CHANDELLES [illegible] ROBERTS & HALL.

SUCRE HAVANE blanc et Brun en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

CIGARES [illegible] J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

INDIGO [illegible] J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

GOMME COPAL. Quelques barils à vendre par J. M. CABALLERO.

TABAC [illegible] J. M. CABALLERO.

INDIGO [illegible] ROBERTS & HALL, 75 Magasin.

CIGARES de la Havane [illegible] HEPBURN & TURPIN.

VIN MUSCAT [illegible] HEPBURN & TURPIN, 11 rue Royale et 23 St Louis.

VIEUX Cognac [illegible] HEPBURN & TURPIN.

IMPORTATION Française—[illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co.

CUIR [illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co., 34, Tchoupitoulas.

WHISKEY Tuscaloosa, 50 barils [illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co. 34, Tchoupitoulas.

CARTONNAGE.—Récemment reçu de Paris [illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co. 34, Tchoupitoulas.

HOUBLONS. 20 balles, récemment reçues, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 34, Tchoupitoulas.

SARDINES en boîtes, demi, et quarts de boîtes, de la marque de A. Canaud, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 17 et 19 rue St Louis.

CERISES A L'EAU DE VIE. 50 caisses cerises fraîches, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co. 17 et 19 St Louis.

VIN. 400 caisses St. Julien, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 17 et 19 St Louis.

CIDRE. Un lot de cidre élevé, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 17 et 19 St Louis.

COGNAC.—28 demi et 32 quarts de pipes Cognac de 4me preuve, de J. J. Dupuy, 120 demi et quarts de pipes, idem de Ph. Godard & Co, et de Castelnau, de 1815 et 1825, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 17 et 19 St Louis.

CHEMISES de Flanelle rouge.—40 douz. en magasin et à vendre par JOHN BELLOW Jr.

FARINE.—400 barils farine, débarquement du vapeur Anglo-Saxon, à vendre par JOHN BELLOW Jr.

GRAISSE. 12 barils et 9 tierçons [illegible] du vapeur Anglo-Saxon, à vendre par JOHN BELLOW Jr. 9, Canal.

ABSINTHE.—De première qualité, à vendre par FR. PERRET, 48 Bienville.

LIQUEURS du pays. [illegible] ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

CHAUSSETTES en coton. 500 douzaines [illegible] FROST & Co., 10 rue des Magasins.

SUCRE.—[illegible] TROISGROS & LAMPRE, 20, Vieille Levée.

GARANCE. 50 colis allemande [illegible] ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

BOTTES Françaises. [illegible] LOISON & SILVESTRE, 30, rue de Chartres.

20,000 BOISSEAUX de Maïs, à vendre par P. LONGIS, 116, Royale.

BOUTEILLES vides.—A vendre en magasin à la convenance des acheteurs par C. DUFOUR, 11, Conti.

TABAC.—700 balles de Cuba et Vuelta de Abajo, pour cigares et tripes, en magasin, et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20, Vieille Levée.

AMIDON. 50 barils de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20, Vieille Levée.

CAFE Havane.—[illegible] sacs, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20, Vieille Levée.

ULTRA MARINE.—Couleur riche et magnifique pour les voitures. Elle est tout récente en Europe et au Nord. A vendre par R. CLANNON, 40, Canal. 9 déc.

VITRES, &c.—1000 caisses Vitres de Windsor, 8 sur 8, et de 30 sur 44, double et simple épaisseur. 3000 barillets blanc de plomb; 40 douzaines pinceaux fins, gants, pinceaux; ainsi qu'un grand stock de couleurs pour peintres en portraits, et tous les accessoires de leur métier. R. CLANNON, 40, Canal.

FROMAGE.—300 caisses de premier choix, en débarquement du vapeur Mountaineer, à vendre par WM. B. SIMMONS, 44, Poydras.

BEURRE.—[illegible] barillets, en débarquement du vapeur Mountaineer, à vendre par WM. B. SIMMONS, 44, Poydras.

POMMES SECHES ET CIDRE.—[illegible]

FARINE.—[illegible] JOHN BELLOW Jr.

SUCRE de la Havane. 250 caisses blanc et jaune en magasin et à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier.

CAFE de la Havane. 700 sacs café, Havane, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier.

TABAC—600 balles Vuelta de Abajo, [illegible] à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier.

CAFE. 278 sacs café Havane, en débarquement de la barque Catherine, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE.—17 caisses sucre blanc et jaune, en débarquement de la barque Catherine, à vendre par W. B. SIMMONS, 44 Poydras.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Clifton, du Havre:
Une caisse Parapluies de 22 à 30 pouces.
Une do Epingles à coiffures et à lacets.
AVIS AUX CARROSSIERS.
En déballage, un assortiment de cuirs de toutes espèces, et Cuirs pour carrosses.
F. & J. LACOSTE, 106, Royale.

CHARBON Anglais Cannel. 1000 barils à $1 25 par baril, à vendre par ROBERT MURPHY, 93, Vieille Levée.

VIN ROUGE en barriques. 150 barriques St. Julien, à vendre en magasin par AUG. MOLIER, rue St-Louis, No 90.

FARINE. 1000 barils farine des Illinois, en débarquement du vapeur South America et à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 80 Camp.

FONDS de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis.

INDIGO DE GUATEMALA.—14 surons Indigo de Guatemala, à vendre à bas prix pour clore une facture, par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis.

SERRURES FRANÇAISES ASSORTIES, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis.

ABSYNTHE SUISSE de Dubied père & fils, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis.

EAU-DE-VIE FINE DE COGNAC, Chatillon, 1813 et 1825, en débarquement du navire John Dunlap, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis.

GRAISSE.—103 barils 1re qualité, 71 barillets do en débarquement du vapeur Music No 2, de St Louis, à vendre par D. LANATA, 9 et 10 rue Jefferson.

SULFATE DE QUININE DE FARR.—300 onces en caisses de 100 onces, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis.

KIRSCH en débarquement du navire Brunswick, à vendre à l'entrepôt par LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis.

ABSINTHE Suisse de Verain et Lecoultre, en débarquement du navire Clifton, à vendre à l'entrepôt par LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis.

KIRSCH de Verain et Lecoultre, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis.

TOILE A VOILE de coton, marque de Jno. Colt, pour voiles, tentes et prélarts, en débarquement des navires Vicksburg et John Benson, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis.

CASQUETTES DE PEAU DE RAT MUSQUÉ, [illegible]

ECOLES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITE No UN.
EXAMENS PUBLICS.
Art. 73 des règlemens. "Il y aura chaque année, du 16 décembre, un examen général qui durera sous la surveillance du surintendant et du comité qui durera jusqu'au 24 du même mois et qui se terminera par un concours général de toutes les classes.
"Le gouverneur, les autorités de l'Etat, les autorités municipales ainsi que les parents ou tuteurs des enfants et tous les citoyens qui s'intéressent à la belle cause de l'instruction publique, seront invités à y assister."
Ces examens auront lieu, savoir:
Mercredi 16 courant, écoles de demoiselles [illegible]
[illegible]
PROGRAMME DE CETTE SOIREE
1. Discours d'introduction en anglais par [illegible]
2. Lectures de compositions par les élèves.
3. Exercices d'élocution.
4. Rapport annuel du surintendant.
5. Mentions honorables décernées par les élèves.
6. Discours en français par M. Dufour.
[illegible]

A VENDRE A CAUSE DE DEPART, [illegible] JEAN LACAZE, [illegible]

J. FEVTEL,
ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.
A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir d'Angleterre et de France, un superbe assortiment de Montres, Pendules qu'il vendra à des prix très modérés. Ces articles ont été fabriqués d'après ses ordres. [illegible]

A VENDRE par le soussigné et reçu par les derniers arrivages du Havre, Bordeaux et Marseille:
100 barriques vin de Bergasse 1re. marque, 200 do St Julien Médoc, 100 do Montferrand, 50 do [illegible], 50 do Queyries, 50 do diverses marques; 200 barils vin blanc Haut Sauterne; [illegible] absinthe Suisse de Verain et Lecoultre. [illegible] d'Edouard Pernaud, 50 do de Heribaut [illegible] de Kirschwasser do do, 100 do Absinthe [illegible]
10 dec. H. DUDOUYT, 13, Toulouse.

DEPOT D'HABILLEMENS,
EN GROS ET EN DETAIL,
No 24, Vieille Levée.
Le soussigné informe respectueusement le public qu'il reçoit du Nord un vaste et joli assortiment d'HABILLEMENS, qu'il offre à vendre pour du comptant aux prix les plus modérés. [illegible] New York qui font confectionner en grand des habillemens, [illegible]

AVIS.
AUX CREOLES DE LA LOUISIANE.
MESSIEURS.—J'ai le plaisir de vous informer que j'arrive de mon assortiment d'élégants CHEMISES en TOILE et COTON, [illegible]
N. B. [illegible] BAM PATT.

MR. GONTIER [illegible]

AVIS.
MR. DECHIEF, [illegible]

NÈGRES A VENDRE.
LES soussignés établis au No. 50, [illegible] de la Virginie, [illegible]
SLATTER & LOCKETT, 11 nov. 6m Esplanade.

Cent Nègres à vendre.
Hope H. Slatter's Encoignure des rues Moreau et Esplanade
RÉCEMMENT reçus, cent jeunes nègres de la Virginie et du Maryland. [illegible]
JAS. T. BLAKENEY, Agent.
21 oct. 6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade.

AVIS. Les soussignés [illegible]
A. MICHOUD
A. GUILLET
Au Bureau 142, coin Conti [illegible]

MAGASINAGE.
MARCHANDISES, PRODUITS, COTON, &c.
EMMAGASINES aux taux le plus bas [illegible] 11 4d—3m

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros et en détail
Pour la vente de Marchandises manufacturées [illegible]
No. 20, rue de la Douane.

CATÉCHISME DE LA LOUISIANE, Imprimé par l'ordre de monseigneur Antoine Blanc, évêque de la Nouvelle Orléans, en vente en gros et en détail, à la librairie de VICTOR HÉBERT, 149 rue de Chartres.

CIGARES.—Un grand assortiment de cigares, Rio, Regalias, Imperiales, Cazadores, Londres, &c., en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

TABAC en feuilles—9 balles tabac en feuilles de la Havane, pour tripes, à vendre à bon marché pour clore une facture par HEPBURN & TURPIN, 11, Royale et 23 St-Louis.

A. MARCHESSEAU prévient ses amis et le public en général qu'il a transporté son bureau et son chantier de charbon de terre, [illegible]

CHARBON—CHARBON.
3000 barils charbon de Pittsburg, [illegible] à vendre en lots convenables aux acheteurs. [illegible]
JOHN BELLOW Jr.

CHARBON.—Les soussignés offrent à vendre de l'excellent charbon anglais, de Cannel, en lots à la convenance des acheteurs et à des prix modérés. [illegible] B. & A. SOULIE, 130 rue Royale.

CHARBON.—Le soussigné a constamment en vente du charbon de toute description et de qualité supérieure, qu'il délivre illico de toute qualité dans n'importe quel lieu de la ville, à un prix modéré. A. & B. SOULIE, 130 rue Royale.

PRUNES SÈCHES en caisses de 12 pots, à vendre par D. TALAMON, 162, rue Royale.

BOUTEILLES vides de Bordeaux, à vendre par D. TALAMON, 162, rue Royale.

ORANGE [illegible] à vendre par D. LANATA, 9 et 10, rue Jefferson.

VINS—[illegible]